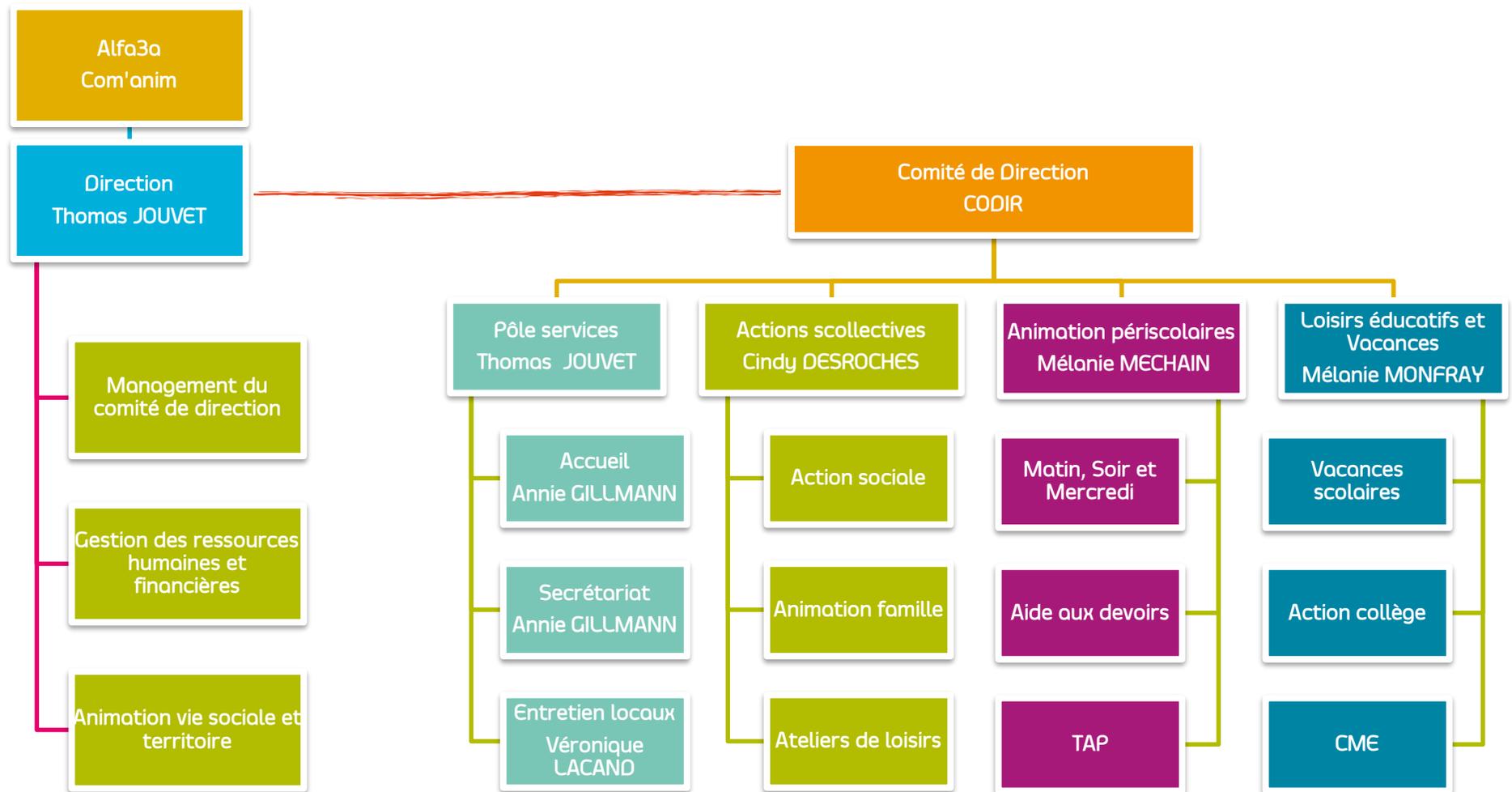


Centre social Mosaïques Organigramme 2017



Directeur Centre Social Selon la CAF	CODIR selon le projet social	Responsable Actions collectives Selon la CAF	Responsable Animation Péricolaires selon le CASF	Responsable Loisirs éducatifs selon le CASF	Animateurs selon le CASF	Pôle services selon la CAF
<p>L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : conduite de projet dans un environnement complexe, animation du partenariat, (fonction essentielle lorsque le centre social inscrit son action dans le cadre d'une convention territoriale globale et qu'il est situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville), de la vie associative et du bénévolat, gestion des ressources humaines et coopération des bénévoles, gestion financière et administrative.</p>	<p>Le comité de direction, ou équipe de direction du centre social est constitué du directeur, des responsables des pôles. Il est investi d'un pouvoir de surveillance et de décision.</p> <p>Dans le cadre de la stratégie et de la politique générale définie par com'anim, le comité de direction assure et concourt à la direction effective du centre social.</p> <p>À ce titre il assure tout ou partie des compétences suivantes :</p> <p>Pilotage des différentes activités concourant à l'objet social du centre</p> <p>Suivi des décisions</p> <p>Lieu d'échanges et de réflexion sur la stratégie et les questions d'intérêt général</p> <p>Gestion et décision des actions de chaque pôle.</p>	<p>Le référent familles met en œuvre un projet familles spécifique aux problématiques familiales repérées sur le territoire d'intervention du centre social. Il développe des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations et solidarités inter familiales. Il coordonne les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social et facilite l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire. Il participe à ce titre aux politiques développées dans le cadre du schéma départemental des services aux familles et constitue un relais essentiel du référent parentalité.</p>	<p>Le responsable d'un accueil collectif de mineurs. Le responsable est le garant de la sécurité physique et morale des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif, et du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière. Il élabore, en concertation avec l'équipe d'animation, un projet pédagogique précisant les conditions de mise en œuvre de celui-ci qui concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'âge des mineurs accueillis, - la nature des activités proposées, - le cas échéant, les conditions de mise en œuvre des activités physiques, - la répartition des temps d'activités et de repos, - les modalités de participation des mineurs, - le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs 	<p>Le responsable d'un accueil collectif de mineurs. Le responsable est le garant de la sécurité physique et morale des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif, et du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière. Il élabore, en concertation avec l'équipe d'animation, un projet pédagogique précisant les conditions de mise en œuvre de celui-ci qui concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'âge des mineurs accueillis, - la nature des activités proposées, - le cas échéant, les conditions de mise en œuvre des activités physiques, - la répartition des temps d'activités et de repos, - les modalités de participation des mineurs, - le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs 	<p>L'animateur en accueil collectif de mineurs. L'animateur a pour mission la gestion de la vie quotidienne des enfants.</p> <p>Il a ainsi sous sa responsabilité un groupe de mineurs dont l'effectif dépend de la tranche d'âges accueillie et des activités proposées.</p> <p>Il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés ; - de participer au projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ; - d'encadrer leur vie quotidienne et les activités ; - de construire une relation individuelle et/ou collective de qualité avec les enfants et les adolescents ; - d'accompagner les enfants et les adolescents dans la 	<p>Si au quotidien l'accueil des usagers d'un centre social est globalement pris en charge de manière collective par l'ensemble de l'équipe d'animation, la Cnaf s'est toutefois attachée à définir les contours du poste de chargé d'accueil, agent reconnu et repéré par les usagers et les partenaires pour l'exercice régulier de la fonction d'accueil au sein du centre social. Il doit être en capacité d'apporter une offre globale d'information, d'orientation favorisant l'accès aux droits au sens large, de contribuer à la facilitation numérique et de recueillir et identifier les besoins des habitants et leurs aspirations collectives.</p>

		<p>atteints de troubles de la santé ou de handicaps,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de fonctionnement de l'équipe, - les modalités d'évaluation de l'accueil, - les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés. <p>Il a autorité sur l'ensemble des personnels, coordonne l'équipe d'animation, s'assure que le travail des animateurs est également un temps de formation, et porte une attention particulière aux animateurs stagiaires. Il coordonne les interventions conduites en direction des enfants et des jeunes, et gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, comités d'entreprises, municipalités, familles...).</p> <p>Il rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil.</p>	<p>atteints de troubles de la santé ou de handicaps,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de fonctionnement de l'équipe, - les modalités d'évaluation de l'accueil, - les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés. <p>Il a autorité sur l'ensemble des personnels, coordonne l'équipe d'animation, s'assure que le travail des animateurs est également un temps de formation, et porte une attention particulière aux animateurs stagiaires. Il coordonne les interventions conduites en direction des enfants et des jeunes, et gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, comités d'entreprises, municipalités, familles...).</p> <p>Il rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil.</p>	<p>réalisation de leurs projets ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement. <p>Il propose et organise les activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants en tenant compte de leurs envies.</p> <p>Il est également présent au moment des repas et surveille la toilette des plus petits.</p> <p>Partie prenante du projet pédagogique, il doit avoir un comportement exemplaire à la fois dans ses propos, dans sa tenue et dans son attitude.</p>	
--	--	---	---	---	--